

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE VALIDITÉ ET LEUR UTILISATION

Autorisation consentie par l'Assemblée générale du 3 novembre 2014

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
4 ^{ème}	Augmentation de capital afin de permettre la conversion des 8 225 770 OCEANes en circulation au 3 novembre 2014	31 décembre 2019	Montant nominal maximum de 7 585 805 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires d'OCEANes, conformément aux conditions prévues par la loi et le contrat d'émission modifié des OCEANes

Au cours de l'exercice 2018, la Société n'a reçu aucune demande de conversion d'OCEANes. Il restait 13 594 OCEANes en circulation à la clôture de l'exercice.

Aucune nouvelle demande de conversion d'OCEANes n'a été reçue depuis la clôture de l'exercice 2018.

Délégations consenties par l'Assemblée générale du 18 juin 2018

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
16 ^{ème}	Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès à des titres de capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois 18 août 2020	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum de 30 millions d'euros pour les augmentations de capital. Ce plafond est commun à l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^{ème} et 18^{ème} résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Montant nominal maximum de 200 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créance. Ce plafond est commun à l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^{ème} et 18^{ème} résolutions adoptées par l'Assemblée générale.
18 ^{ème}	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois 18 août 2020	Plafond prévu par les dispositions législatives et réglementaires applicables au jour de l'émission et sous réserve du respect du plafond de la 16 ^{ème} résolution décrite ci-dessus.

Les présentes délégations n'ont pas été mises en œuvre par le Conseil d'administration.